

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE1111

présenté par
Mme Batho

à l'amendement n° CE|981 du Gouvernement

ARTICLE 3

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« de maximiser la production d'énergie sur le territoire concerné au regard »

les mots :

« d'atteindre l'autonomie énergétique du territoire concerné, voire de la dépasser, pour concourir au respect »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de "maximisation" de la production énergétique est floue et inappropriée.

Il convient d'inscrire comme objectif l'autonomie 100% renouvelable des territoires, voire de la dépasser pour les territoires à énergie positive.